

PALESTINE - ISRAEL

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série III

samedi 14 octobre 2023, par [AFPS](#), [Arci](#), [CGT Paris](#), [FIDH](#), [MRAP](#), [OBERTI Valentine](#), [Union syndicale Solidaires](#) (Date de rédaction antérieure : 14 octobre 2023).

Nous poursuivons la publication d'un ensemble de prises de positions sur le conflit israélo-palestinien. Les déclarations provenant de mouvements palestiniens ou israéliens sont publiés sur notre site séparément, ainsi que les articles.

INTERNATIONAL

Israël/Palestine : la Fédération internationale pour les droits humains condamne l'escalade de violence et les doubles standards

Jérusalem, Ramallah, Paris, 11 octobre 2023. La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) est profondément préoccupée par le nouveau cycle de violence faisant des milliers de victimes civiles et causant d'importantes destructions. Plus que jamais, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités morales et juridiques pour rompre ce cycle sans fin de violence. Afin de garantir que les responsables de ces crimes odieux soient tenus responsables, le droit international doit être appliqué par toutes les parties, sans discrimination ni double standard, en reconnaissant que toutes les vies humaines sont égales.

Les récentes attaques indiscriminées du Hamas en Israël, pouvant être assimilées à des crimes de guerre, ont entraîné d'immenses violences et des représailles contre les Palestinien·nes. La situation sur le terrain est extrêmement préoccupante, surtout après le siège total imposé par Israël à deux millions de Palestinien·nes de Gaza, qui n'ont désormais aucun accès à la nourriture, à l'eau, à l'électricité, à l'essence ou aux médicaments. Les frappes aériennes aveugles, le blocus et la famine imposés à la population civile de Gaza sont clairement interdits par le droit international humanitaire et constituent des crimes de guerre. Les crimes de guerre commis par les uns ne peuvent jamais justifier les atrocités commises par les autres. Il est urgent de tout mettre en œuvre pour obtenir un cessez-le-feu immédiat de toutes les parties, de prendre des mesures concrètes pour libérer les otages civils et protéger le peuple palestinien face aux attaques israéliennes disproportionnées, et garantir l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza.

Ce cycle de violence est le résultat prévisible de l'occupation illégale et du régime d'apartheid imposé par Israël et qui dure depuis trop longtemps, malgré les appels et les avertissements lancés par les organisations de défense des droits humains et les mécanismes des Nations unies. Dans une période marquée par des tensions extrêmes, la radicalisation des discours et un soutien inconditionnel à Israël, il est important d'appeler à la désescalade et à un cessez-le-feu immédiat pour protéger les populations civiles, qui sont les principales victimes de ce conflit.

La FIDH rappelle que tant que la communauté internationale refuse de mettre en œuvre des mesures qui remédient aux causes profondes de ce conflit, aucune paix juste et durable ne sera

possible. Le blocus et le siège de Gaza durent depuis 16 ans, enfermant deux millions de Palestinien·nes dans une prison à ciel ouvert déclarée « invivable » par les Nations unies. Le blocus de Gaza n'est pas une question isolée, Israël a mis en place et maintient un système d'apartheid à travers ses lois, ses politiques et ses pratiques, tout en continuant un déni perpétuel des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour.

Malgré ces graves violations, aucune véritable enquête ou poursuite nationale n'a été menée pour ces crimes. La Cour pénale internationale (CPI) enquête sur la situation en Palestine depuis 2021. Les atrocités en cours relèvent également de la compétence de la CPI. Une enquête active de la CPI revêt une importance profonde pour les victimes et les survivant·es, offrant la perspective d'une responsabilisation, d'une réparation et d'une reconnaissance mondiale de leurs souffrances. Elle renforcera le principe selon lequel l'impunité pour les crimes graves (peu importe où ils sont commis) est inacceptable, favorisant l'espoir et ouvrant la voie à une paix juste et durable. Pourtant, il est alarmant de constater que cette enquête n'a pas bénéficié d'une priorité ni de ressources adéquates, par rapport à d'autres enquêtes en cours de la CPI.

La Fédération internationale pour les droits humains :

- appelle à un cessez-le-feu immédiat de la part de toutes les parties ;
- appelle la communauté internationale à prendre ses responsabilités et à ne pas alimenter davantage la situation illégale actuelle et à prendre des mesures concrètes pour assurer la protection du peuple palestinien face aux attaques aveugles d'Israël ;
- demande la protection et la libération inconditionnelle des otages civils israéliens capturés par des groupes armés palestiniens et exige que les autorités israéliennes s'abstiennent de toute forme de punition collective contre les Palestinien·nes à Gaza et la levée immédiate du blocus et le siège de Gaza ;
- exhorte la communauté internationale à faire appliquer les résolutions de l'ONU et à exiger le retrait total, immédiat et inconditionnel des territoires palestiniens occupés depuis 1967, ainsi que la réalisation du droit au retour des réfugié·es palestinien·nes tel que consacré dans la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies ;
- demande au procureur de la CPI, Karim Khan, d'accélérer l'enquête sur la situation en Palestine et d'informer de manière proactive toutes les parties au conflit israélo-palestinien que l'enquête sur les crimes internationaux dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 (à savoir, la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est) est en cours et inclut tous les crimes commis ou en cours ;
- appelle les États parties à la CPI à soutenir sans équivoque et inconditionnellement le travail du Bureau du Procureur dans son enquête indépendante sur les crimes internationaux commis en Palestine - Il est essentiel de garantir que la CPI dans son ensemble dispose de ressources adéquates pour mener à bien ce mandat de manière efficace ;
- appelle Israël à mettre fin à la colonisation, au régime d'apartheid et aux politiques d'annexion imposées au peuple palestinien, qui sont à l'origine des vagues persistantes de conflit dans le territoire.

•

<https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/israel-palestine/israel-palestine-la-federation-internationale-pour-les-droits-humains-30038>

AFPS : Stop à la guerre contre le peuple palestinien !

Levée du blocus de Gaza !

L'opération armée menée par le Hamas a ciblé des bases militaires israéliennes. Elle a aussi pris pour cibles de très nombreux civils non armés, ce que nous dénonçons sans aucune ambiguïté.

Dans une escalade placée sous le signe de la vengeance, le gouvernement israélien compte en faire « payer le prix » aux Palestiniens de Gaza et à ceux de Cisjordanie dont Jérusalem-Est.

Ce sont plus de deux millions et demi de personnes, hommes, femmes et enfants de la Bande de Gaza, qui se retrouvent de nouveau sous un déluge de bombes, et menacées d'une expédition punitive de l'armée israélienne. Déjà, les bombardements ont causé plus de 1000 morts dont de très nombreux enfants, plus de 5000 blessés et des destructions massives.

Après 16 ans de blocus et d'innombrables attaques, les dirigeants israéliens ont décidé de priver d'électricité, de gaz, d'eau et de nourriture l'ensemble de la population de la Bande de Gaza : une punition collective d'une incroyable cruauté, désignée comme un crime de guerre par le droit international, et dénoncée par le Secrétaire Général de l'ONU. En désignant les habitants de la Bande de Gaza comme des « animaux », le ministre israélien de la Défense atteint le summum du racisme et des intentions génocidaires.

Le peuple palestinien a un droit légitime et incontestable reconnu par le droit international à organiser sa résistance y compris armée, dès lors que celle-ci se conforme au droit international humanitaire. L'Association France Palestine Solidarité réaffirme son soutien à la résistance du peuple palestinien face à l'oppression qu'il subit depuis 75 ans. Pour autant, notre indéfectible engagement solidaire ne saurait nous empêcher de dénoncer les actes effroyables commis par les commandos du Hamas.

Rien ne peut justifier de tels actes. Nous déplorons toutes les victimes civiles, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes, et nous dénonçons tous les crimes de guerre quels qu'en soient les auteurs. Les États-Unis, l'Union européenne et la France affirment « le droit d'Israël à se défendre ». Au moment où les bombardements se multiplient sur la Bande de Gaza, et où des centaines de blindés sont massés autour de celle-ci, ces déclarations s'apparentent à un permis de tuer. D'une manière scandaleuse, elles confortent l'État d'Israël dans sa logique de vengeance d'État.

Nous attendons au contraire des autorités françaises et européennes qu'elles se mobilisent pour un cessez-le-feu immédiat, et nous exigeons que cessent les bombardements contre la Bande de Gaza, l'offensive terrestre programmée par Israël et le siège totalement inhumain qu'Israël fait subir à la population.

Nous refusons le climat de chasse aux sorcières qui manipule l'émotion légitime suscitée par les derniers événements. Nous dénonçons les interdictions des manifestations de solidarité avec le peuple palestinien. A Paris, le rassemblement prévu jeudi soir a été interdit, ce que nous allons contester devant les tribunaux. Nous exigeons le respect du droit à la liberté d'expression et de réunion.

Le Bureau national de l'AFPS, 11 octobre 2023, 12h00

•

<https://www.france-palestine.org/Stop-a-la-guerre-contre-le-peuple-palestinien-Levee-du-blocus-de-Gaza>

MRAP : Israël - Palestine Halte au feu - Négociation - Droit international

Pour mettre fin à l'engrenage de la violence,
une seule solution : la fin de la colonisation

L'offensive menée depuis la Bande de Gaza par le Hamas, d'une ampleur sans précédent, a déplacé le conflit qui dure depuis des années sur le territoire israélien : des sites militaires israéliens ont été investis, des milliers de roquettes ont été tirées dans une attaque massive mettant en échec la défense anti-missiles israélienne. Le MRAP condamne sans ambiguïté l'assassinat de civils dont des jeunes d'une rève party, dénonce la prise d'otages de femmes et d'enfants et demandent leur libération immédiate.

La réponse d'Israël est le bombardement de la bande de Gaza qui subit un blocus depuis 17 ans, punition collective interdite par le droit international. Ces bombardements auraient déjà fait plus de 900 morts et plus de 1000 blessés. Rappelons que la densité de population dans la bande de Gaza est la plus élevée du monde avec 4000 habitants au km². Israël a droit à la sécurité, le peuple palestinien aussi. Selon la Coordinatrice humanitaire de l'ONU pour les Territoires palestiniens occupés, au moins 200 000 habitants de Gaza ont été déplacés. Une école de l'UNRWA abritant des familles déplacées à Gaza a été directement touchée.

Pire les mesures prises par Israël pour couper l'électricité, l'eau, l'approvisionnement en nourriture à 2 millions, d'hommes, de femmes, d'enfants est un crime de guerre.

La déclaration du ministre de la défense israélienne concernant Gaza « nous avons affaire à des animaux humains et nous les combattons comme des animaux » est intolérable comme sont intolérables les actes antisémites commis en France.

Il y a déjà eu trop de morts de part et d'autre. Le MRAP appelle au cessez-le-feu immédiat et à l'ouverture de négociations généralisées sous l'égide des Nations Unies.

La seule solution pour mettre fin à l'horreur est la fin du déni des droits des Palestiniens, le respect du droit international, l'application des résolutions de l'ONU, l'arrêt de la colonisation, le démantèlement du mur et des colonies.

Cela passe aussi par la reconnaissance par le gouvernement français de l'État de Palestine.

La communauté internationale, dont la France, en laissant les mains libres au gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu, porte une lourde responsabilité dans la situation tragique d'aujourd'hui. Il faut mettre en place des sanctions pour imposer à l'État d'Israël le respect du droit international : embargo sur tout le commerce avec les colonies, embargo sur la coopération sécuritaire et militaire, des sanctions sur les entreprises qui participent à la colonisation.

Le MRAP appelle les Nations Unies à envoyer le plus rapidement possible une force de protection des populations civiles.

Face à cette situation dramatique, le MRAP restera vigilant, comme il l'a toujours été, face aux manifestations d'antisémitisme comme face à ceux qui exhibent à profusion l'équation antisionisme = antisémitisme.

Bureau National du MRAP, Le 11 octobre 2023

- <https://mrap.fr/israel-palestine-halte-au-feu-negociation-droit-international.html>
-

Solidaire : Pour mettre fin aux massacres, l'urgence d'une paix juste et durable entre israélien·nes et palestinien·nes

Solidaires condamne avec force et la plus grande détermination les crimes de guerre du Hamas en Israël contre des civil·es désarmé·es, y compris des enfants, que rien ne peut justifier.

Chaque jour des nouvelles terribles nous parviennent d'Israël et de Palestine accompagnées de récits d'horreur. Solidaires exprime ses condoléances et tout son soutien aux familles des victimes et leurs proches.

Quelles que soient les horreurs commises, elles ne peuvent être réparées par de nouvelles horreurs. Le blocus de la bande de Gaza, la privation de ses deux millions d'habitant·es des ressources vitales (notamment la nourriture et l'eau) et les bombardements ciblant civil·es, hôpitaux, écoles, centrales électriques ou immeubles de presse sont inacceptables et constituent également des crimes de guerre alors que de très nombreuses victimes sont déjà à déplorer.

Personne ne peut croire que noyer Gaza sous les bombes constitue une issue possible. Il faut des négociations de paix et, comme les militant·es du monde entier le réitèrent inlassablement, l'application du droit international bafoué depuis de trop nombreuses années : libération des territoires occupés, retour des réfugié·es, pleine égalité pour toutes et tous. Seule la voie de la justice permettra la paix.

L'Union syndicale Solidaires condamne les propos et les agressions racistes et discriminatoires contre les personnes juives et musulmanes ou assimilées comme telles.

L'Union syndicale Solidaires condamne les atteintes à la liberté de manifester et d'expression de collectifs, d'associations et d'organisations qui, comme Solidaires, dénoncent les effets de la colonisation, de l'occupation et de l'apartheid que subit le peuple palestinien.

L'Union syndicale Solidaires joint sa voix à celles et ceux qui appellent à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à l'application du droit international, condition indispensable pour qu'une paix juste et durable soit possible.

Paris, le 12 octobre 2023

Union syndicale Solidaires

UD CGT Pari : Pas de paix sans justice

L'épisode de guerre déclenché par l'offensive militaire du Hamas contre Israël est le produit d'une situation politique marquée par la poursuite de la colonisation israélienne au mépris du droit international, par le blanc-seing donné aux violences des colons contre la population palestinienne par un gouvernement israélien dominé par l'extrême droite, gouvernement qui, par ailleurs, remet

en cause les droits démocratiques des israéliens eux-mêmes.

Cet épisode marque l'échec de la politique israélienne qui vise à marginaliser politiquement le peuple palestinien et celui de la politique étasunienne qui cherche à normaliser – sur le dos des palestiniens – les rapports entre Israël et les régimes arabes.

Le gouvernement israélien mène une guerre contre le peuple palestinien, guerre permanente de basse intensité ponctuée régulièrement par des offensives militaires d'ampleur. Dans ces conditions, le peuple palestinien a un droit à l'autodéfense qui ne peut être contesté, mais qui ne peut s'exercer dans l'attaque délibérée des civils.

Aux crimes de guerre d'Israël ne peuvent répondre des crimes de guerre palestiniens que nous condamnons fermement.

De surcroît, le choix du Hamas de s'attaquer aux populations civiles israéliennes ne peut que renforcer la haine entre les deux peuples et, en Israël même, le camp de celles et ceux qui se refusent à toute négociation. Il est suivi de représailles qui aggravent encore la situation de la population de Gaza déjà soumise au blocus israélien et à la gouvernance dictatoriale du Hamas.

Dans cette situation, et au-delà de la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, la solution passe d'abord par le respect du droit international et des résolutions de l'ONU, qui ont condamné à de nombreuses reprises la politique israélienne et donc par la création d'un État palestinien viable.

Il est temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités. En particulier, en ce qui concerne la France, l'alignement de la position française sur la position israélienne est un scandale qui renforce le gouvernement israélien dans sa politique coloniale et mortifère.

Nous dénonçons également l'interdiction de plusieurs rassemblements de soutien au peuple palestinien. La population doit pouvoir s'exprimer dans la rue.

La communauté internationale est la seule force en capacité d'exercer la pression nécessaire pour contrebalancer la puissance militaire israélienne, mettre fin à la politique d'Apartheid et imposer le respect des résolutions de l'ONU. Il n'y aura pas de paix durable sans justice.

L'UD CGT Paris. le 11 octobre 2023

Valentine Oberti (Mediapart) : Les faits face à l'effroi

Comment raconter une guerre ? Quel est notre rôle quand surgit une actualité telle que l'attaque terroriste du Hamas contre des civils israéliens et l'offensive d'Israël qui s'ensuit et qui frappe des civils dans la bande de Gaza ? L'émotion est inévitable, l'humanité indispensable. Et la tranquillité d'esprit nécessaire pour regarder les faits, les raconter, les analyser à juste distance.

Mais les faits surgissent toujours dans un contexte et une perspective historique. Plus que jamais, ce conflit entre Israël et le Hamas, qui n'est pas nouveau (la bande de Gaza est sous blocus depuis 16 ans) mais qui a changé de dimension depuis ce 7 octobre 2023, il nous faut donner du sens.

Loin de l'excitation de certains plateaux de chaînes d'infos et des analyses à l'emporte-pièces, nous tentons d'avoir une couverture aussi pertinente que possible, au plus près du terrain. Analyser le caractère inédit de ces attaques. Raconter les conséquences humanitaires désastreuses du siège et

de l'offensive israélienne pour la population de la bande de Gaza. Questionner la faillite sécuritaire d'Israël et le fiasco stratégique de Benyamin Nétanhyaou.

Prendre de la hauteur sans surplomb, faire œuvre de pédagogie et accepter avec humilité la mise à l'épreuve de l'actualité, au Proche-Orient comme en France.

Valentine Oberti

L'Hebdo de Mediapart La lettre hebdomadaire Vendredi 13 Octobre 2023

Édition spéciale Israël-Hamas

ITALIE

Arci : Arrêtez le massacre. Terre Vie Liberté pour deux peuples et deux Etats

En ces heures terribles, les images de la nouvelle guerre israélo-palestinienne pénètrent dans nos foyers, suscitant l'angoisse des membres d'Arci quant au sort des populations civiles à nouveau impliquées contre leur gré dans les combats.

Notre association s'est toujours mobilisée pour une paix juste et durable en Palestine et en Israël, et ce qui se passe actuellement suscite colère et découragement chez tous ceux qui, au sein d'Arci, travaillent dans des réseaux nationaux et internationaux, avec la société civile palestinienne dans des campagnes de solidarité et des projets de coopération, et avec la société civile pacifiste et démocratique israélienne pour la paix et les droits.

L'Arci exprime sa proximité avec ceux qui souffrent, avec les familles de toutes les victimes, les blessés, les kidnappés, les bombardés, en rappelant que cette souffrance n'est pas nouvelle mais qu'elle dure depuis des décennies, de génération en génération, et qu'il y a des millions de personnes sur cette terre qui n'ont jamais connu la paix, la paix qui est un droit universel de l'être humain. Le nombre de victimes civiles des combats augmente et s'ajoutera aux centaines de victimes que l'occupation illégale des territoires palestiniens et le siège cruel de la bande de Gaza causent chaque année.

Cette guerre, par son horreur, réveille les consciences d'un sommeil coupable de la communauté internationale. Un sommeil coupable qui a provoqué l'annulation du processus de paix pour « deux peuples et deux États » qui, ces dernières années, a justifié le siège de Gaza, l'occupation illégale de Jérusalem-Est, l'expansion incessante des colonies en Cisjordanie, les arrestations illégales, les morts impunis et la violence.

Cultiver la colère, la misère, la violence, la restriction des libertés et des droits chez des millions d'innocents ne mène pas à la paix et à la sécurité : au contraire, cela nourrit la barbarie, la violence, l'insécurité. Et il produit des fruits empoisonnés.

Et même si le Hamas n'a jamais représenté tous les Palestiniens, aujourd'hui, tout le monde, surtout à Gaza, risque de payer un prix très élevé pour les repréailles israéliennes, pris au piège d'un siège sans issue. D'autre part, le gouvernement israélien a été contesté ces derniers mois par la majorité de la population, qui est descendue dans la rue chaque semaine pendant des mois, comme jamais auparavant dans l'histoire du pays. Et maintenant, grâce à l'état d'urgence, il peut déchaîner sa

puissance de feu sur un peuple terriblement plus faible.

C'est le sort de deux peuples et de tout le Moyen-Orient, région cruciale pour le monde entier, qui est en jeu.

L'Arci demande à la communauté internationale, au gouvernement italien et à toutes les forces politiques et sociales de faire l'impossible pour arrêter immédiatement les armes, pour éviter de nouvelles victimes civiles, pour empêcher l'escalade du conflit et son internationalisation, d'autant plus que les intérêts étrangers qui travaillent pour la guerre sont évidents.

Nous exigeons que la communauté internationale s'engage, après des décennies, à reprendre de vraies négociations pour un véritable processus de paix basé sur les droits inaliénables des deux peuples à la terre, à la vie et à la liberté. Et que les associations, les mouvements de défense des droits de l'homme, cette riche société civile qui collabore aussi avec les cercles et comités Arci dans tant d'actions de solidarité soient inclus dans les négociations. Pour que la paix soit durable, il faut avant tout qu'elle soit juste et que les processus de paix, même dans les moments les plus tragiques, soient imaginés comme participatifs par les communautés.

Et il faut que la communauté internationale prenne enfin conscience que sans le respect des résolutions de l'ONU, aucune paix n'est possible, et qu'il n'est pas admissible de limiter l'action des agences internationales et des personnes qui travaillent sous leur mandat. Que personne ne s'oppose à leur travail, que des couloirs soient ouverts pour permettre leur action de secours auprès des populations sans défense. Qu'une trêve soit imposée et que la violence cesse. Et que chacun s'engage enfin à construire une paix juste.

8 octobre 2023

L'Arci

Traduit de l'italien (DeepL)

- <https://www.arci.it/fermare-il-massacro/>

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série VII

ESSF (article 68365), [Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série VII](#)

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série VI

ESSF (article 68365), [PALESTINE - ISRAEL Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série VI](#)

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série V

ESSF (article 68273), [PALESTINE - ISRAEL Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série V](#)

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série IV

ESSF (article 68232), [Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série IV](#)

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série II

ESSF (article 68161), [Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série II](#)

Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série I

ESSF (article 68142), [Prises de positions actuelles sur le conflit israélo-palestinien - Série I](#)
